

Faculté de Lettres et Langues Université de Poitiers

[#]

Infos Pratiques

LES FORMULAIRES

Tarifs et modalités de paiement en une fois/en trois fois [

<http://www.univ-poitiers.fr/formation/admission-inscription/tarifs-et-modalites-de-paiement/>]

Sécurité sociale et mutuelle étudiante : une affiliation à une sécurité sociale étudiante est obligatoire [

<http://www.univ-poitiers.fr/formation/admission-inscription/securite-sociale-et-mutuelles/>] en choisissant un centre payeur (LMDE ou SMECO)

Etudiant boursier : vous pouvez demander un remboursement des droits d'inscription [

<http://www.univ-poitiers.fr/formation/admission-inscription/etudiants-boursiers/>]. L'assiduité est obligatoire, un défaut d'assiduité entraîne une suppression de vos droits à bourses

Inscription en double cursus : cette possibilité est soumise à l'avis des composantes concernées [

<http://www.univ-poitiers.fr/formation/admission-inscription/inscription-double-cursus/>]

Abandon/Annulation d'inscription [

<http://KLINKhttp://www.univ-poitiers.fr/formation/admission-inscription/annulation-de-l-inscription-administrative-/>]: il vous faut déposer ce formulaire à la scolarité accompagné de votre lettre de démission et de votre carte étudiante et de vos justificatifs de scolarité.

Vous devez en informer le CROUS si vous êtes boursier

Demande d'inscription hors délai : le formulaire sera accessible à partir du 30 septembre. Cette demande devra être impérativement réalisée avant le 15 novembre [<http://www.univ-poitiers.fr/formation/admission-inscription/inscription-hors-delaits/>]

TRANSFERT DEPART DE DOSSIER UNIVERSITAIRE

Vous quittez l'université de Poitiers pour continuer vos études ? Ce transfert vous assure la communication de vos résultats entre votre scolarité d'origine et votre scolarité d'accueil [PDF - 578 Ko] [

http://li.univ-poitiers.fr/images/medias/fichier/transfert-depart-avec-adr_1498115184065-pdf?INLINE=FALSE]

TRANSFERT ARRIVEE DE DOSSIER UNIVERSITAIRE

Vous arrivez à Poitiers pour continuer vos études ? Ce transfert nous permet l'enregistrement de vos résultats antérieurs en provenance d'un autre établissement d'enseignement supérieur [PDF - 514 Ko] [

http://li.univ-poitiers.fr/images/medias/fichier/transfert-arrivee-avec-adr-ufr_1498115217927-pdf?INLINE=FALSE]

LES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Qu'elles soient nécessaires pour une inscription ou une candidature à une formation, ces pièces sont essentielles à conserver par vos soins (à scanner de préférence) pour justifier de votre situation administrative et/ou pédagogique auprès de nombreux interlocuteurs : CROUS, universités, sécurité sociale étudiante, employeur et futur employeur, mobilité lors d'un séjour à l'étranger, établissement pour une candidature etc.

Liste non exhaustive de pièces nécessaires modulable en fonction de votre situation et/ou de votre demande :

relevé de notes du baccalauréat

attestation de participation à la défense ou attestation de recensement (sauf pour les étrangers) => pas de délivrance du diplôme sans cette pièce

carte d'identité ou passeport

attestation carte vitale

justificatif de l'attribution de bourse

relevé d'identité bancaire

moyen de paiement (espèces, chèque, carte bancaire)

relevé de notes de chaque année d'études : n'attendez pas la période d'admission pour demander à la scolarité ce document

Un justificatif de scolarité vous est fourni en plusieurs exemplaires lors de la finalisation de votre inscription administrative.

Consultez aussi la rubrique [Notes & Diplômes](#) [/scolarite-et-examens/notes-diplomes/] pour le retrait du diplôme, l'attestation de réussite et le relevé de notes.

Aménagement d'études

- [Etablir un contrat d'aménagement d'études \[PDF - 232 Ko\]](#) [

http://ll.univ-poitiers.fr/images/medias/fichier/procedure-cae-en-ligne-pour-etudiants_1494340233091-pdf?INLINE=FALSE

]

- [Formulaire d'aménagement d'études \[PDF - 389 Ko\]](#) [

http://ll.univ-poitiers.fr/images/medias/fichier/20170704-contrat-amenagement-etudes-2017-2018_1499758561984-pdf?INLINE=FALSE

]

- [Etudes et handicap](#) [

<http://www.univ-poitiers.fr/campus/etudes-et-handicap/etudes-et-handicap-651401.kjsp?RH=1328179805685>

Période de césure

[Un ou deux semestres hors les murs pour développer des compétences extra universitaires](#) [

<http://www.univ-poitiers.fr/formation/admission-inscription/periode-de-cesure/>]